



2024

DÉCHETS, SUIVEZ LE GUIDE

> VERNOU-SUR-BRENNE <



PLUS D'INFORMATIONS :
www.touraineestvallees.fr



BIODÉCHETS
JE TRIE, J'AGIS

**ENSEMBLE
ACTEUR
DU TRI**

**Communauté
Touraine-Est
Vallées**

LA COLLECTE

À VERNOU-SUR-BRENNE

Particuliers, commerçants, habitats collectifs,
établissement scolaires et publics,
zones d'activités

Ordures ménagères > **Mercredi**

Tri sélectif > **Jeudi**



+ INFOS PRATIQUES

- > En cas de jour férié, le calendrier de collecte est réorganisé. L'information est donnée en amont sur le site internet www.touraineestvallees.fr
- > La collecte se déroule entre 4h30 et 22h, selon les secteurs.
- > Pensez à bien sortir vos bacs la veille, poignée tournée vers la rue et les rentrer dès qu'ils sont vidés.
- > La taille des bacs varie selon le nombre de personnes présentes dans le foyer : 120 litres pour les foyers de 1 à 3 personnes et 240 litres à partir de 4 personnes.
- > Les professionnels peuvent bénéficier du service en souscrivant à la redevance spéciale.
- > Si votre bac est endommagé, manquant ou si sa taille ne convient pas, contactez le service Gestion des déchets : accueildechets@touraineestvallees.fr

LE

COMPOSTAGE

MOINS
DE DÉCHETS,
PLUS DE
COMPOST



A partir du 1^{er} janvier 2024, les biodéchets ne devront plus être jetés dans le bac d'ordures ménagères. C'est pourquoi la Communauté Touraine-Est Vallées encourage le recours au compostage en dotant gratuitement tous les foyers qui le souhaitent de composteur individuel.

En parallèle, elle met en place des composteurs collectifs pour répondre aux besoins des établissements publics et des personnes résidents dans des habitats collectifs.

QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

Tout ce qui est 100% biodégradable : restes alimentaires, fleurs fanées, marc de café, feuilles et petits branchages, tontes, etc.

COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL ?

Des campagnes de distribution gratuite de composteurs sont organisées régulièrement.

La dotation de composteur est réservée aux habitants de Touraine-est Vallées, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

> Pour connaître les périodes de distribution, rendez-vous sur le site Internet www.touraineestvallees.fr rubrique "environnement"

COMMENT DEMANDER L'INSTALLATION D'UN COMPOSTEUR COLLECTIF ?

Deux fois par an, le service organise une campagne d'installation de composteurs collectifs. Cette démarche peut être faite par un groupe d'habitants d'un même quartier et par des habitants d'un immeuble.

> Il suffit d'envoyer à mail à accueildechets@touraineestvallees.fr et d'exposer son projet d'installation (lieu et nombre de foyers concernés).

DES VIDÉOS POUR TOUT COMPRENDRE !

Une série de vidéos vous explique tout : du montage du composteur, à la bonne utilisation du compost, en passant par des conseils pour obtenir un compost de qualité ou encore comment éviter les nuisances (moucheron, odeurs, etc.)



BIODÉCHETS
JE TRIE, J'AGIS



BAC ORDURES MÉNAGÈRES



**À NE PAS
JETER**

- > Pas de végétaux,
- > Pas de gravats,
- > Pas d'appareils électriques,
- > Pas de textiles,
- > Pas de biodéchets
- > Pas de déchets dangereux (pile, peinture, etc...),
- > Pas d'emballages en verre
- > Pas d'ampoules et lampes (déchetterie)

BAC JAUNE

 **TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

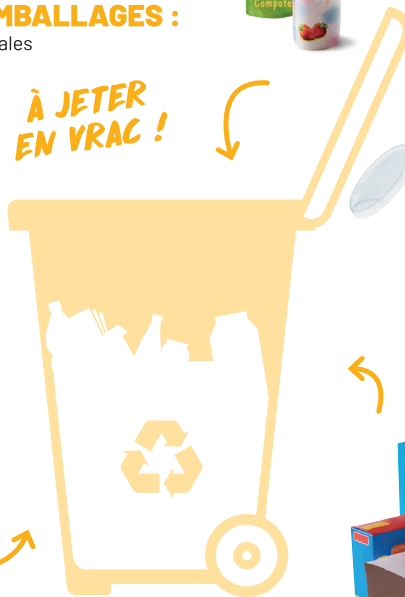
 **CONSEIL PRATIQUE
POUR LES EMBALLAGES :**

bien vidés, non lavés même sales
et non imbriqués.

Bouteilles
et flacons vides
en plastique



**À JETER
EN VRAC !**



Emballages métalliques :
boîtes, bidons, aérosols
et cannettes en métal,
capsules Nespresso alu



Films, pots
et barquettes
en plastique



Briques alimentaires,
cartonnettes
et cartons bruns
peu volumineux



Journaux, revues,
magazines, prospectus,
enveloppes blanches
et papiers



**À NE PAS
JETER**

- > Papier peint,
- > Les cartons volumineux (déchetterie),
- > Les mouchoirs en papier,
- > Les emballages en verre,
- > Les objets et appareils en plastiques.

**> Pour vous aider,
télécharger l'application
"Guide du tri"**

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



LES POINTS

D'APPORT VOLONTAIRE

>> VERNOU-SUR-BRENNE

+ LISTE DES PAV VERRE

- > **Parking D46**
 - > Garage automobile
- > **D76** > Stade de foot
- > **D76** > Derrière Super U
- > **Les Luats**
- > **Place Saint Vincent**
 - > Derrière la salle des fêtes
- > **Rue Marcel Loyau**
 - > Proche du notaire
- > **Rue Neuve**
 - > Proche habitat collectif
- > **Vallée de Cousse**
 - > Ancien stade de foot
- > **ZA de Foujouin**
- > **ZA de Launay**



CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

COLONNE À VERRE

Les emballages en verre se trient dans
les colonnes à verre enterrées ou aériennes.

**LE VERRE NAÎT DU VERRE
RECYCLONS-LE !**

Verre blanc
et coloré



Bouteilles,
pots et bocaux
en verre

Où retrouver les colonnes à verre ?

Retrouver la liste des points de collecte sur
www.touraineestvallees.fr

+ Les colonnes sont vidées
en fonction du taux de remplissage.

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

CONSEIL PRATIQUE



Le dépôt de déchets en
dehors du conteneur est
strictement interdit. Si la
colonne est pleine, revenez
un autre jour ou déposez vos
déchets dans un autre point
d'apport volontaire.



UN DOUTE ?

Contactez le service
déchets ménagers
au **02 47 25 55 50**
ou déposez en
déchetterie.



À NE PAS JETER

> Lampes, ampoules,
> Assiettes et verre à boire,
> Pots de terre (fleur),

> Miroir,
> Carrelage,
> Vitre....

> Capsules, bouchons
et opercules, (bac
jaune ou ordures
ménagères)

DÉCHETTERIE

À VERNOU-SUR-BRENNE

>> LIEU-DIT FOUJOIN

DÉCHETS ACCEPTÉS :



JOUETS, ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE.

DÉCHETS REFUSÉS :



*Le dépôt d'ordures ménagères est strictement interdit.
Les dépôts sauvages sont passibles d'une amende
(article R.635-8 alinéas 1, 2 et 3 du Code Pénal).*

+ HORAIRES D'HIVER

Du 1^{er} novembre
au 28 février

- > Lundi 14h - 17h
- > Mardi 9h - 12h
- > Mercredi 9h - 12h & 14h - 17h
- > Jeudi 9h - 12h
- > Vendredi 14h - 17h
- > Samedi 9h - 12h et 14h - 17h

+ HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1^{er} mars
au 31 octobre

- > Lundi 14h - 18h
- > Mardi 9h - 12h
- > Mercredi 9h - 12h & 14h - 18h
- > Jeudi 9h - 12h
- > Vendredi 14h - 18h
- > Samedi 9h - 12h et 14h - 18h



- > Présentation obligatoire du titre d'accès à l'entrée du site.
- > Accès possible jusqu'à 15 minutes avant l'heure de fermeture.
- > Fermé les dimanches et les jours fériés.

COMMENT OBTENIR UN TITRE D'ACCÈS ?



Il suffit de remplir le formulaire sur le site Internet
www.touraineestvallees.fr

← Également accessible ici.

Le titre d'accès est délivré gratuitement. Chaque foyer ne peut disposer que d'un seul titre d'accès.

Les conditions détaillées des accès en déchetterie sont consultables sur le site Internet.

Vous pouvez également vous rendre à la déchetterie de Montlouis-sur-Loire.

Toutes les informations pratiques ici. →



CONDITIONS D'ACCÈS

- > Accès autorisé aux habitants de la Communauté de communes
- > Sur présentation d'un titre d'accès délivré par la Communauté de communes (macaron ou carte d'accès)
- > Dépôt en quantité limitée. **Consultez le règlement à jour sur le site internet : www.touraineestvallees.fr**
- > Véhicule de + 3,5T refusé
- > Accès payant pour les professionnels

ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DU CASSANTIN À CHANCEAUX / CHOISILLE

La carte d'accès est remise gratuitement. Le formulaire de demande est à retirer en déchetterie lors du premier passage ou à télécharger sur le site **www.tours-metropole.fr**

NOS PARTENAIRES



LA VALORISATION ET LE RECYCLAGE

LES TEXTILES ONT UNE SECONDE VIE



Adoptez les bons gestes de tri pour donner vos textiles ou chaussures usagés en point de collecte !

- > Vous pouvez déposer ou donner tous les textiles et chaussures, même usés ou déchirés : juste démodés ou troués, tous mes articles peuvent être réutilisés ou recyclés, à condition qu'ils soient donnés propres et secs.
- > Les chaussures s'attachent par paire. Tout doit être placé dans un sac bien fermé. Je ne dépose pas d'articles humides !



Fermez bien le sac

Évitez les sacs trop volumineux (préférez des sacs de 30L max).



Attachez les chaussures

Par paire pour éviter qu'elles se séparent au moment du tri.



Ne laissez rien sur la voie publique

Dans le conteneur, vérifiez que le sac est bien tombé.



Vérifiez les horaires de dépôt

Auprès des associations.

**TROUVEZ LA BORNE "TEXTILE" PROCHE
DE CHEZ VOUS EN FLASHANT LE QR CODE ➔**



~~LE RELAIS~~ Re_fashion



LA

PRÉVENTION

La prévention des déchets est l'ensemble des mesures et des actions visant à réduire les impacts environnementaux et à améliorer la gestion des ressources qu'ils représentent. Pour accompagner le changement de pratiques, des actions de sensibilisation sont menées par la communauté de communes, auprès de différents publics afin de réduire la quantité de déchets produite chaque année sur le territoire.

La Communauté Touraine-Est Vallées est dotée d'un plan de prévention de communication annuel depuis 2017. Ce programme consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire. Certaines actions sont également inscrites dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le Modecom est un dispositif élaboré par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, l'Ademe, qui vise à mesurer et analyser la nature des déchets contenus dans les ordures ménagères. En février 2022 un échantillonnage des déchets ménagers produits par les habitants de Touraine-Est Vallées a été analysé afin d'identifier

le contenu précis du bac d'ordures ménagères. Cela permet d'évaluer les marges de progression en matière de tri pour réduire considérablement la quantité de déchets non recyclables, non valorisables, à traiter.

Plus d'infos →



Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) est un document unique et complet qui rassemble un état des lieux des déchets à l'échelle de la région, une prospective sur l'évolution des quantités de déchets, des objectifs de prévention, de recyclage, de valorisation. Et une planification des moyens de traitement.

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »



STOP PUB

Dites non à la publicité dans votre boîte aux lettres et vous réduirez d'environ 35kg par an le poids de votre bac jaune. **Procurez-vous gratuitement l'autocollant « stop pub » auprès de votre mairie ou de la communauté de communes.**

BIEN + QUE DES DÉCHETS !

Dès le
1^{er} janvier 2024,
on les sort
du bac gris !

BIODÉCHETS
JE TRIE. J'AGIS

**Les restes alimentaires
ont de la valeur, *trions-les* !**



PLUS D'INFORMATIONS :
www.touraineestvallees.fr



Service Gestion des déchets

📍 Sièges communautaires
48, rue de la Frelonnerie - 37270 Montlouis-sur-Loire

☎ 02 47 25 55 50

✉ accueildechets@touraineestvallees.fr